Lisez ces annonces, profitez-en, et faites des annonces pour augmenter vos affaires

PERSONNEL

PLOMBIER de premier ordre, connexions d'égouts et eau aux prix les plus bas. Spécialité de réparations. Arthur Palmisano, 1133 Valence. Tél Uptown 3849 W.
fév 11- 14t

ON DEMANDE A ACHETER.

NOUS payons les plus hauts prix comptant pour vos bijoux anciens en or et en argent. Venez nous voir avant de les vendre EAGLE LOAN OFFICE AND JEWELRY STORE, J. Itzkovitch, propriétaire, 938 rue du Canal. 17jan—tf

CAMPHO-MENTHO

Pour le croup, le rhume de cerveau, les maux de gorge et les inflammations. Rien de meilleur pour les contusions.
jan13—tf

CHAMBRES GARNIES

A LOUER---De belles chambres garnies, 826 rue St. Louis.

A VENDRE

A VENDRE—Un très bel ameublement de chambre en bois d'ebène. S'adser 820 Esplanade. 28juil

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Esther B. Clarke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 77679 — Division A — Attendu que Charles B .Bergin. à présenté une pétion à la Cour dans le but d'obtenir des lettres dans la succession d'Esther B. Clarke, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. W. COOPER, Avocat.
fév 17-21 26

Succession d'Esther B. Clarke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 77679 — Division A —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Julia R. Bergin, veuve de John J. Bergin, Charles B. Bergin, et d'Isidore B. Jockweiler., testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dit compte.

Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. W. COOPER, Avocat.
fév 17-21-26

Succession de Magdalene Roth, épouse de Joseph Batt, et de Joseph Batt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107081 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Edward J. Thilborger, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
L. H. BURNS, Avocat.
fév 17-21-26

Succession de Mme Elizabeth Plapp veuve de John Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,983 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Jacob Miller, administraetur de cette succession, ne serait pas pas approuvé et homologué et les fonds distribues conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRANK T. ECHEZABAL, Avocat.
fév 8-12-17

Succession Patrick O'Grady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 107,223. —Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John B. Kribs, executeur testamentaire, de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribues conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
F. J. DREYFOUS, A. D. DANZIGER, avocats. fév 13-17-22

Succession de Louis Winson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,126 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Josephine T. Winson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRED ADOLPH, Avocat.
fév 13-17-22

Succession de Thomas Oliver Meaux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,621 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Mary Randolph épouse de Joseph C. Kent, succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribues conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier
A. D. PRESTON, Avocat.
fév 13-17-22

Succession de Mme Catherine Roth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106466 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John D. Nix, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribues conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
R. A. TICHENOR, Avocat.
fév 14-18-23

AVIS SPECIAUX.

ROBERT McNAMARA
PLOMBIER
VOUS DONNERA TOUTE SATISFACTION COMME TRAVAIL ET COMME PRIX
BUREAUX 512 BATISSE AUDUBON, PHONE M. 3717.
fév 17-1f

ON DEMANDE QUE LES MARCHANDS DE PAPIER A TAPISSER SACHENT QUE MES LIVRES D'ECHANTILLONS POUR 1914 SONT ACTUELLEMENT PRETE A ETRE DISTRIBUES. ON DEMANDE DES AGENTS POUR LA CAMPAGNE. ADDRESSE JOHN T. PENDER, NOS 431-433 RUE CARONDELET, NLLE ORLEANS, LNE.
17 fév-1-sem

MME CLARK, PROFESSEUR DE S. T. Taylor System de coupe et dessayage de New York. Nous coupons et nous essayons la dernière mode on fait de jupe pour 1 dollar. Rendez-vous par téléphone. Jackson 2014 W.
17 fév-1t

NOUVELLE-ORLEANS, LNE., LE 17 janvier, 1914. — Avis est par le présent donné qu'à la suite d'une réunion du conseil de direction de la COMMERCIAL GERMANIA TRUST AND SAVINGS BANK une réunion des actionnaires de la dite banque aura lieu dans le salon des directeurs, au bureau principal de la corporation, 805 rue Commune, Nouvelle-Orléans, le MARDI, 17 février 1914, à 10 heures du matin, à l'effet de décider une augmentation de capital de la dite corporation et à l'effet d'amender les statuts de la société, et de traiter toutes les autres questions qui pourraient être présentées à la direction.
G. OWEN VINCENT, Caissier.
17jan—30f

Nouvelle-Orléans, Lne., 26 décembre 1913.

La Société DANZIGER ET TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Toutes les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au soussigné qui signera pour la maison en liquidation.
C. A. TESSIER.

Nouvelle-Orléans, Lne., 26 décembre 1913.

Nous, les soussignés, avons formé, aujourd'hui, une association sous la raison sociale de C. A. TESSIER ET SON pour faire les affaires de propriétés foncières de toute espèce, avec les bureaux au No. 134 de la rue Carondelet. 27déctf

RESTAURANTS

Restaurant et Salon d'Huitres NICK
508 rue Bourbon
En face de l'Opéra Français.
NICK SCUTTARI - - Propriétaire.
1ernov—4m

RESTAURANT DES VOYAGEURS
Service de premier ordre
Cuisine Française
MARIUS GOTARD, 603 rue Chartres.
1ernov—4m

E. Z. GAUTHIER
Volailles, Oeufs, Produits de la Campagne
411 RUE POYDRAS
On demande des consignations
NLLE-ORLEANS, LNE.
15 fév- 1 sem

DEMANDEZ UN TAXI ! COOKE
Phone Main 39 ou 49

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Rosina B. Evans, veuve de Wm. P. Maurice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107217 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Chas. J. Maurice, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués formément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN et DART
fév 17-21-26

Succession de Percy OWEN BLAMEY

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107561 — Division C — Attendu que Peter J. Flanagan, à présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Peter Owen Blamey, décédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, avocat.
fév 17-21-26

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du sixième district portant le numéro municipal 3730 rue Willow entre les rues Général Taylor et Delachaise.

Frank B. Twomey vs. Charles L. Guichard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 107416. — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 19 Mars 1914 à midi la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendance qui y appartiennent située dans le sixième district de cette ville désignés par les Nos. Onze et Douze dans l'îlet No. Trois, bornés par les rues Willow, Delachaise, Clara et Général Taylor, sur un blue print une copie de croquis joint à l'acte No. 1723 de 1908 passé devant Félix J. Dreyfous, notaire et suivant laquelle dite blue print copie les dits lots s'adjoignent l'un a l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Willow sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS, avocat pour le demandeur.
fév 14-15-20-27 Mars 6-13-18-19

CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Illinois Central

ARRIVEE
The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati .... 8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati...... 10:55 a m
Local Mail .... 6:40 p m
Northern Express .... 8:50 a m
McComb Accommodation ...... 9:50 a m
Excursion Dimanche .... 9:30 p m

DEPART
The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati .... 9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati...... 7:10 p m
Local Mail .... 5:30 a m
Northern Express .... 4:30 p m
McComb Accommodation ...... 2:50 p m
Excursion Dimanche .... 7:45 a m

Frisco Lines

Station Terminale Rue Canal

DEPART.
Houston, Beaumont, De Quincy, Eunice, Opelousas, Baton Rouge .... 7:10 p m
ARRIVEE.
Houston, Beaumont, De Quincy, Eunice, Opelousas, Baton Rouge .... 10:55 a m

HORAIRE LOUISIANA SOUTHERN
Embrachements des Lignes Frisco.
Effective 24 août 1913.
Rues St. Claude et Champs Elysées.

DEPART.
Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté .... 6:00 a m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté .... 7:00 a m
Pointe-à-la-Hache passagers,
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours........ 4:30 p m
Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement .... 8:00 a m
Shell Beach Motor, tous les jours .... 7:00 a m
Shell Beach Motor, tous les jours .... 4:30 p m
Sportsman's Special, Shell Beach, dimanche seulement 5:00 a m
Beach, dimanche seulement 5:10 p m
ARRIVEE.
Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté .... 6:00 p m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté .... 6:00 p m
Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours .... 10:10 a m
Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement .... 6:25 p m
Shell Beach Motor, tous les jours .... 10:10 a m
Shell Beach Motor, tous les jours .... 7:50 p m
Sportsman's Special, Shell

Queen et Crescent.

Station Terminale, rue Canal.

DEPART
New York et Washington..... 7:30 p m
Cincinnati et Asheville........ 7:30 p m
St. Louis et Chicago........ 4:45 p m
Cincinnati et Asheville........ 8:00 a m
Meridian Accommodation........ 5:10 a m
Hattiesburg Local
Excursion du Dimanche
Carriere et points int........ 7:10 a m
ARRIVEE
New York et Washington........ 9:10 a m
Cincinnati et Asheville........ 9:10 a m
St. Louis et Chicago........ 9:10 a m
Cincinnati et Asheville........ 8:35 a m
Meridian Accommodation........ 4:35 p m
Meridian local .... 4:40 p m
Excursion du Dimanche
Carriere et points int........ 7:20 p m

Louisville et Nashville

ARRIVEE
New York and Nouvelle Orleans Limited .... 7:50 a m
Cincinnati et Florida Express.. 7:05 a m
Cincinnati, Chicago et New York Express .... 8:30 p m
Montgomery Accommodation.. 6:45 p m
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche).... 8:50 a m
Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation .... 11:55 a m
Excursion Dimanche .... 8:05 p m
DEPART
New York and Nouvelle Orléans Limited .... 8:00 p m
Cincinnati et Florida Express.. 9:00 p m
Cincinnati, Chicago et New York Express .... 8:30 a m
Montgomery Accommodation.. 5:45 a m
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche).... 3:25 p m
Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation .... 5:15 p m

Yazoo et Mississippi Valley

ARRIVEE
Vicksburg Express .... 5:30 p m
Memphis Express .... 8:10 a m
BatonRouge et Woodville Accommodation .... 9:40 a m
Excursion Dimanche .... 9:30 p m

DEPART
Vicksburg Express .... 7:00 a m
Memphis Express .... 3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation .... 4:15 p m
Excursion Dimanche .... 8:00 a m

New Orleans Great Northern Railroad

Station Terminale Rue Canal

ARRIVEE
Tous les Jours Excepté Dimanche
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et int........ 5:50 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, et intermédiaire .... 8:50 a m
Dimanche Seulement
Jackson, Columbia, Tylertown et intermédiaire .... 8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire... 10:05 a m
Excursions des dimanches.
Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire... 8:05 p m
DEPART
Tous les Jours Excepté Dimanche
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et intermédiaire..... 6:50 a m
Folsom, Columbia, Tylertown et intermédiaire .... 4:15 p m
Dimanche Seulement
Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire .... 7:35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire... 6:00 p m
Excursions des dimanches.
Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire... 7:35 a m

Southern Pacific Company

ARRIVEE
Houston Local........ 5:25 p m
Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie...... 6:45 p m
Lafayette Local........ 11:40 a m
Texas Express .... 7:25 a m
DEPART
Houston Local .... 6:50 a m
Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie...... 11:55 a m
Lafayette Local .... 3:00 p m
Texas Express 9:00

VENTES A L'ENCAN

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Amanda Moore Polite vs. John Polite, son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,770 — Division D — Au plus haut et dernier enchérisseur, le

Cottage Simple,
No 1928 RUE DELACHAISE
Entre Dryades et Rempart
A l'encan, le
MARDI, 17 FÉVRIER 1914
-A-

midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan à la date ci-deseus mentionnée, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 6 janvier 1914, et le signé en cour ouverte le 12 janvier 1914, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire cidessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 8 de l'îlet, portant le numéro municipal 468, borné par les rues Delachaise, Dryades, Foucher et Remparts, le dit lot mesure comme suit: 28 pieds, 10 pouces et 3 3-5 lignes de face à la rue Delachaise, sur 102 pieds, 9 pouces et 4 9-20 de ligne de profondeur sur la ligne du côté du lot No. 7, 101 pieds, 8 pouces et 3-10 de ligne de profondeur, sur la ligne du côté No. 9, et 28 pieds, 10 pouces et 1-3 de ligne de large en arrière, le tout suivant croquis dressé par L. W. Brown, voyer, daté du 3 avril 1886, et joint pour référence à un acte passé devant M. T. Ducros, notaire, le 8 avril 1886. Les améliorations consistent à un cottage simple contenant galerie, quatre chambres, etc., connu par le numéro municipal 1928 rue Delachaise.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère, les taxes pour l'année 1914. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Jos. Sinai, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
Jan—16,18,25fév—1,7,8,15,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George Debroy — No. 106,654 — Cour Civile de District — Division E.

Cottage Double 4723-25 Tchoupitoulas, entre Valence et Bordeaux.

Par STROUDBACK & LATTER, Chas. B. Stroudback, Encanteur. Le JEUDI, 5 mars 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre signé le 30 janvier 1914 par l'honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine pièce ou parcelle de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Valence, Annunciation et Bordeaux, étant l'îlet No. 119, laquelle dite pièce ou parcelle de terre est désignée sur un croquis dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, le 24 août 1906, joint à une acte de rectification et confirmation de titre passé devant G .C. Kronenberger, notaire, le 30 août 1906, par la lettre B, et mesure suivant le dit plan quarante-cinq pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds, et est composé de l'entier du lot désigné par le No. 6 sur un plan No. 194 déposé en l'étude de T. C. Stark, ancien notaire, et la moitié adjoignant le dit lot No. 6 du lot désigné par le No. 5 sur le dit plan.

Conditions — Comptant. Acte de vente devant James Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de la vente.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
G. C. KRONENBERGER, Avocat.
fév 1 8 15 22—mars 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George F. Russel. — No. 107,087 — Cour Civile de District — Division D.

Maison en briques à deux étages, 1135 rue Royale, entre Hôpital et Ursulines.

A l'encan JEUDI, 5 mars 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Chas. B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 30 janvier 1914 par l'honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet No. 55, borné par les rues Royale, Bourbon, Hôpital et Ursulines; le dit lot de terre mesure 24 pieds, 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, sur 103 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, suivant le plan déposé en l'étude de A. Héro, notaire. La propriété consiste en une maison simple à deux étages ayant 11 chambres, bains, égouts, électricité, etc.

Conditions — Comptant; acte de vente devant U. Marinoni, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
M. D. DIMITRY, Avocat.
fév 1 8 15 22—mars 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de LOUIS INTERGUGLIELMI

Magasin en briques et maison d'habitation

933 rue Royale entre Dumaine et Ste-Philippe

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,686 — Division B —

..A l'encan le JEUDI 26 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Chas. B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 23 janvier 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus numerotée et intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent, située dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Dumaine, St. Philippe et Bourbon; lequel dit lot mesure 31 pieds 4 pouces plus ou moins de face à la rue Royale, sur 120 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles et connu sous le numéro municipal 933 rue Royale.

CONDITIONS — Comptant; acte de vente devant Gabriel Fernandez, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
H. KENNER, Avocat.
jan—26fév—1,8,15,22,26

VENTES A L'ENCAN

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Rose Jemison vs. Mme Matthew Hogan et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,569 — Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, 17 février 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 6 janvier 1914 et signé le 13 janvier 1914 dans l'affaire ci-dessus intitulée par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée, Division D, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine pièce ou parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Mary, Religieuse, Rousseau et St. Andrew, la dite parcelle de terre formant le coin des rues St. Mary et Religieuse et mesure suivant un plan par J. F. Braun, voyer, daté du 19 mars 1875, 53 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Ste Mary, 66 pieds 3 pouces 2 lignes de face vers la rue Religieuse, 66 pieds 5 pouces sur le c-té vers la rue Rousseau et 57 pieds 7 pouces 3 lignes à l'arrière et est composé des lots or'ginaux Nos. 1 et 2 sur un plan en l'office de S. Magner, ancien notaire; les améliorations sont désignés par les Nos. [illegible] 450 rue Ste Mary, et [illegible] cottage double et un [illegible] chaque côté. Le cottage [illegible] chambres, eau et égouts; [illegible] simple à l'eau de la ville. Près du fleuve et des presses de coton.

CONDITIONS — 1-3 ou plus comptant le solde s'il y en a en un et deux ans ou un an la partie a crédit devant être représentée par lien du vendeur et hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement avec toutes les clauses et provisions usuelles contre l'allienation, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumer le paiement en entier des taxes pour l'année 1914 et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, tous les loyers dus devant être remis à l'acquéreur depuis l'acte de vente.

H. W. ROBINSON,
Avocat pour le demandeur.
Jan—17,18,25fév—1,8,15,17

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John J. Murray

No. 106,551 Cour Civile de District Division B

Cottage Simple
No. 2620 RUE PALMYRA
Le Mercredi 18 Février 1914
À la People Auction Exchange 334 Rue Carondelet à midi

En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, signé le 2 janvier 1914, moi Peter Gallagher, encanteur, duement autorisé je vendrai la propriété suivante à la People's Auction & Real Estate Exchange, au No. 334 rue Carondelet, à midi:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No. 583, lequel est borné par les rues Palmyra, Dorgenois, Banks et Broad, et désigné par la lettre B sur un plan de Pillé, voyer, daté du 7 mars 1911, annexé à un acte devant Arthur Léopold, notaire, le 28 mars 1911, suivant lequel dit plan le dit lot mesure 18 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Palmyra sur 100 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — Comptant; acte de vente devant E. W. Flynn, au frais de l'acquéreur; l'acheteur devant payer les taxes de 1914. JULES A. GRASSER, Avocat.
Jan—15,18,25fév—1,8,15,18

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans Division C. No. 107219.

James A. Puech et als, vs. M. A. P. Winship et als.

Vente en partage.

EN VERTU et conformément a un jugement et ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C. dossier 107219 dans l'affaire intitulée James A. Puech et als vs. M. A. Winship et als le dit jugement lu rendu et signé en cour ouverte le 12 février 1914 et le dit ordre adressé a J. L. Onorato, encanteur, j'offrirais en vente à l'encan à midi à la Bourse des propriété a foncières 311 rue Baronne le JEUDI 19 Mars 1914 la propriété suivante décrit à savoir:

Un certain lot de terre dans le quatrime district de cette villet dans l'îlet No. 202 borné par l'avenue Jackson les rue Philip, Prytania, et Coliseum commençant à une distance de 120 pieds du coin de la rue Prytania et mesure 64' 4' 4" de face à la rue Jackson sur 159' 10" 2"' de profondeur et est composé de 2' de face à l'avenue Jaskson du lot No. 8 et de l'entier des lots 9 et 10 sur un plan de N. Moelham daté du 5 Mai 1843 déposé en l'office de L. R. Kenney ancien notaire pour la paroisse de Jefferdson ainsi que les batisses No. 1136 avenue Jackson.

CONDITIONS. — Comptant et le solde s'il y a en un credit d'un ou d'un et deux ans a l'option de racquéreur représenté par des billets portant six pour cent d'intert par an depuis la date jusqu'au paiement les dits billets devant être guaranti pas hypothèque et lien du vendeur, l'acte de vente devant contenir les clauses non allenando et de vente sans évaluation en cas de procès pour recouvrer les montants des billets et 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas ou il serait nécessaire de les placer entre les mains dé avocat pour en caissement et les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant de la partie à credit et transferrer la police au porteur des billets et payer en plus et en sus du prix de l'adjudication toute lses taxes payables en 1914 et déposer chez l'encanteur 10 pour cent du prix de l'adjudication, le dit dépot ne portant pas d'interet ni de pénalité et ne sera mis en possession que depuis la date du passage de l'acte de vente, Lacte de vente devant être passé devant M. C. Soniat aux frais de l'acquéreur.

Encanteur,
820 rue Commune.
CHARLES de B. CLAIBORNE, avocat le demandeur.
EDWARD P. FOLEY, Tuteur ad hoc.
CHARLES F. CLAIBORNE, Avocat.
fév 15-22- mars 1-8-15-19

ANNONCES JUDICIAIRES

R. Langermann vs. ses créanciers.

No. 107,454 Cour Civile de District Division C

ORDRE

Il est ordonné qu'après les notices suivant ea loi et avertissements aux créanciers, ainsi que cela est requis par la loi, une réunion des créanciers du dit Rudolpr Langermann soit convoquée et ait lieu devant Conrad G. Collins, notaire public, dans ses bureaux dans la ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 9d jour de mars de lannée 1914 à dix heures du matin, pour voter sur l'acceptation ou le refus de la demande du dit Rudolph Langermann pour un délai de six, douze ou dix-huit mois à partir de la date de la dite réunion.

Il est de plus ordonné, que Richard Lyons, Esq, avocat soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents et que, pendant ce temps, toute la procédure contre la personne et les biens de Rudolph Langermann soit retardée.

Nlle Orléans, Lne., 6 février 1914.
(Signé) E. K. SKINNER, JUGE.
Certifié conforme:
F. GRESHABER, Deputy Clerk.
M. C. SCHARFF, avocat.
fev 8-15-22

VENTES A L'ENCAN

Par N. J. CLESI

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE

Rosalie Passalaqua-Cinquemant et als, vs. Ophelia Frey Passalaqua, tutrice et als. No. 104 117 Cour Civile de district Division A.

Propriétés Commerciale et de rapport du Second District.

1 No. 700 Avenue Nord Claiborne rue St. Pierre Batisse simple à deux étages.
2 No. 710 Avenue Nord Claiborne Coin rue Orléans Grande bâtisse en briques Bâtisse commerciale.
3 No. .1622-24 .rue .St. .Pierre, double cottage, 4 chambres de chaque côté.
4 No. 1601-03 coin sud Robertson grande bâtisse en bois à deux étages (commercial) Nos.
5 704 706 avenue N. Claiborne deux batisses en bois à un étage (commercial).
6 Nos 1418-20 rue Ste Anne, doublec otage, 5 chambres de chaque côté.
7 Nos. 708 N. Claiborne Avenue, Jolie batisse à deux étages (comemrcial).
8 912-14 N. Claiborne. Batisse à deux étages (commercial)
9 Nos. 916-18 Avenue N. Claiborne. Batisse à deux étages (commercial).
10 No 1917 rue Ste Anne, Cottage simple 4 chambres.
11 Nos. 726-28-30 Avenue N. Claiborne, coin Ste Anne, jolie batisse en bois et en briques à deux étages (commercial).
12 Nos 1633 Orléans coin N. Claiborne Avenue, batisse en bois à deux étages (commercial).

A L'ENCAN LE JEUDI 19 MARS A MIDI.
311 RUE BARONNE.

N. J. CLESI, Encanteur, conformément et en exécution d'un jugement rendu par la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, le 10 et signé le 15 décembre 1913, amendé par un autre jugement de la dite Cour, rendu le 11 février 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la sus dite Cour dans la succession ci-dessus numérotée et intitulée, et aussi conformément à un ordre de la Cour Civile de district émis le 2 février 1914 et homologuant la procédure d'une réunion de famille qui a eu lieu concernant les mineurs Pasalaqua dans l'affaire intitulée Philip Pasalaqua, No. 91065 de son dossier, et d'un ordre de la 14ème Cour judicaire pour la paroisse d'Avoyelles, rendu le 29 décembre 1913, homologuant la procédure d'une réunion de conseil de famille, concernant la mineure Beatrice F. Haydel, je procéderai à vendre à l'encan lap ropriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville désigné par le No. 10 de l'îlet No. 68 borné par les rues Claiborne, Robertson, Orléans et St. Pierre, sur un plan dressé par H. Pillé, député voyer daté du 23 mai 1845, et déposé au bureau d'Amédée Ducatel, ancien notaire sousl e numéro-13 du livre des plans No. 3, lequel dit lot forme le coin des rues St. Pierre et Claiborne, et mesure en mesure américaine 28 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds en profondeur de face à la rue St. Pierre.

2. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Orléans, Robertson et St. Pierre, lequel dit lot mesure 28 pieds 8 pouces et 6 lignes faisant face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur faisant face à la rue Orléans, formant l'encoignure de ces deux rues.

3. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Claiborne et Robertson et le Canal de la promenade Carondelet, lequel dit lot mesure 29 pieds et 10 pouces de face à la rue St. Pierre, sur 70 pieds plus ou moins de profondeur.

4. Un certain lot de terre avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville désigné par le No. 16 de l'îlet No. 69, borné par les rues Orléans, Ste. Anne, obertson et Claiborne, lequel dit lot mesure en mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue d'Orléans sur une profondeur et face à la rue Robertson de 72 pieds 4 pouces entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Orléans et Robertson.

5. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et toutesl es dépendances qui y appartiennent situé dans le faubourg Tremet, dans le second district de cette ville désigné par le numéro 8, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, St. Pierre et Orleans, sur un plan dressé par H. Pillé, député voyer de ville, daté du 21 mai 1845, et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure en mesure américaine 28 pieds 6 pouces de face à la dite rue Claiborne sur 100 pieds en profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété que feu Giuseppe Pasalaqua acquérit dans la communauté qui exista avec feue son épouse Rosalie Frico, de Tomy Lafon suivant cate passé devant John R. Légier, ancien notaire, le 28 juillet 1887, enregistré au bureau des transferts, régistre 121 Fo. 876

6. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que toutes les dépendances qui y appartiennent désigné sur le rôle d'assessement comme No. 10 de l'îlet No. 167, borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Villeré et Marais lequel dit lot mesure 38 pieds de face à la rue St. Anne sur 86 pieds en profondeur entre lignes égales et parallèles.

7. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville, désigné par le numéro 9 de l'îlet 194, borné par les rues Claiborne, Robertson, Orléans et St Pierre, sur un plan dressé par George de Armas, député voyer de ville, daté du 2 mars 1891, et déposé en l'étude de Jules F. Meunier, notaire lequel dit lat mesure en mesure américaine 28 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

8. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que toutes les dépendances qui y apaprtiennent situé dans le second district de cette ville désigné par la lettre C de l'îlet No. 197, borné par les rues N. Claiborne, Dumaine, Robertson et St. Philip, sur un plan dressé par J. W. T. Stephens, voyer daté du 6 février, 1914 enregistré en cette procédure, lequel dit lot commence à uned istance de 26 pieds 5 pouces et 3 lignes de lar ue Dumaine et mesure 32 pieds 10 pouces de face à la rue N. Claiborne, 32 pieds 2 pouces en largeur en arrière sur unep rofondeur sur la ligne la plus proche de la rue Dumaine de 128 pieds 4 pouces et 7 lignes, et unep remière profondeur sur l'autre ligne de côté de 75 pieds 9 pouces; de là sur unel igne oblique 2 pieds 11 pouces, d'où une seconde profondeur de 50 pieds 2 pouces et 2 lignes, avec l'usage d'une allée mitoyenne avec le lot D, comme il est montre sur le dit plan, cette allée mesure 3 pieds 8 pouces de largeur, face à la rue Claiborne sur une profondeur de 73 pieds 9 pouces.

9. Une autre parcelle de terre avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvnt et toutes les dépenances qui y appartiennent dans le même district et îlet, que la parcelle ci-dessus décrite et l'adjoignant, désigné par la lettre B du même plan, laquelle dite parcelle de terre mesure 32 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue N. Claborne, 35 pieds 1 pouce et 1 ligne de largeur en arrière sur une profondeur sur la ligne de côté le plus proche de la rue St. Philippe de 128 pieds et 5 lignes, une première profondeur sur l'autre ligne de c-té le plus proche de la rue Dumaine de 75 pieds 9 pouces de là s'élargissant sur une ligne oblique 2 pieds 11 pouces; et d'où 50 pieds 2 pouces et 2 lignes d'une secodne profondeur; avec l'usage en commun avec le lot C de la susdite décrite allée.

VENTES PAR LE SHERIF

Par N. J. CLESI

10. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations quis'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville, désigné par le numéro 4 de l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Roman et Prieur, sur un plan dressé par F. N. Tillourne, architescte daté du 21 janvier 1853, et déposé en l'étude de J. Lebonny, ancien notaire suivant lequel dit plan le dit lot mesure en mesure américaine 26 pieds 11 pouces et 4-8 ligne, sur la rue Ste. Anne, la même largeur en arrière sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne le séparant du lot No. 3 comme il est démontré sur le dit plan et une profondeur sur la ligne du côté opposé de 17 pieds 2 pouces et 6 lignes.

11. Une certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre A de l'îlet 195, borné par les rues N. Claiborne, Ste. Anne, Orléans et N. Robertson, sur un plan daté du 5 février 1914, dressé par J. W. T. Stephens, voyer, enregistre avec le dosiser de cete affaire, laquelle parcelle de terre forme le coin d N. Claiborne et Ste. Anne et mesure 71 pieds de face à la rue N. Claiborne, sur une profondeur et face à la rue Ste Anne de 95 pieds 11 pouces, une profondeur sur la ligne la plus proche de la rue d'Orléans de 95 pieds 11 pouces et 1 ligne, et une largeur en arrière de 73 pieds 5 pouces et étant composé des laots originaux 1, 2 et 3 .

12. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations quis'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et îlet que la parcelle de tere qui vient d'être décrite et adjacente à clle ci désigné par la lettre B sur le dernier plan susmentionné, laquelle dite parcelle de terre forme les coins d'Orléans t Claiborne et mesure 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles faisant face à la rue Claiborne de 72 pieds 4 pouces et étant composé de l'entier du lot original No. 9.

CONDITIONS.—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en billets de l'acquéreur portant la même date que celle de l'adjudication payable en un et deux ans de date portant 5 pour cent d'intérêt annuel de la date jusqu'au paiement, et devant être garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété et les clauses de sécurité usuelles; les actes de vente devant être passés devant Felix J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs, qui devront en plus de leur enchère, assumer les taxes de 1914, les loyers appartenant au vendeur jusqu'au moment de la signature de l'acte de vente. Les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux baux existants.

L'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'acant au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI, Encanteur.
Bureau 821 rue Gravier.
F. J. DREYFOUS, A. D. DANZIGER, P. M. MILNER, A. J. BORDELON, Avocats.
fév 17-22 mars 1-8-15-19.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Succession de Mme Anna Mary Langenstein.

No. 105,178, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

Propriétés de choix améliorée et non améliorées du sixième district

1er Nos. 6027-29 rue Chestnut, résidence double.

..2ème Nos 5935-37 rue Coliseum, joli cottage double bien construit, moderne, et sur un grand lot de terre.

3ème, joli terrain à bâtir, Chestnut entre State et Webster.

4ème, cinq magnifique lots, State près Coliseum.

5ème 825-27 rue Milan, joli double cottage moderne.

A L'ENCAN
MARDI 24 MARS 1914 A MIDI
A la Bourse de propriétés foncières No. 311 rue Baronne.

CONFORMEMENT ET EN VERTU d'un jugement rendu le 6 fév 1914 et d'un ordre signe le 12 Fév 1914 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la sus dite Cour Division C dans l'affaire intitulée de Mme Mary Langenstein et adressé à N. J. CLESI, encanteur, j'offrirai en vente à l'encan le MARDI 24 Mars, 1914, la propriété suivante décrite à savoir:

1er Un certain lot de terre ainsi que toutes les amélorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No. 19 de Bloomingdale, borné par les rues State, Chestnut, Coliseum (autrefois Plaquemines) et par la ligne de démarquation de l'ancien faubourg Burtheville désigné sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, député, voyer de ville le 12 Février 1909, joint à un acte de vente de Jacob Langenstein passé devant G. G. Kronenberger, notaire le 4 Mai 1909, par le No. 16, lequel dit lot mesure suivant le dit croquis quarante huitp ieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Chestnut quarante six pieds trois pouces en arrière sur une profondeur sur la ligne les séparant du lot No. 15 sur le dit plan, de cent cinquante pieds, un pouce et unep rfondeur sur la ligne opposée de cent cinquante pieds, deux lignes.

2ème Un certain lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville d ela Nouvelle Orléans dans l'îlet No. 21 de Bloomingdale, borné par les rues Coliseuf, State, Perrier et la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis, voyer de ville daté du 13 Février 1909, joint à un acte de vente fait par Mme Anna Mary Langenstein à Joseph W. Hirn, passé devant G. G. Kronberger, notaire le 30 Avril, 1909, par le No. 26. Le dit lot me sure suivant le dit croquis quarante six pieds huit pouces de face à la rue Coliseum, quarante deux pieds en largeur en arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante deux pieds.

3ème Cinq certains lots de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le cinquième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No. 21 de Bloomingdale, borné par Covision deliseum, State et Périer, et la ligné de division de Bloomingdale et Hurstville désigné sur un croquis par C. Uncas Lewis, député voyer de ville daté du 13 Février 1909, joint a un acte de vente fait par Mme Anna Mary Langenstein à Joseph W. Hirn par acte passé devant George Gustave Kronenberger le 30 Avril 1909 par les numéros 1 2 3 4 5. Les dits lots mesurent chacun suivant le dit croquis trente pieds de face à la rue State sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds. Le lot No. 1 forme le coin des rues State et Coliseum.

4ème Un certain lot de terre situé dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dant l'îlet No. 19 de Bloomingdale, borné par la ligne de démarquation du faubourg de Bloomingdale désigné par sur le croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville le 12 Février 1909 et joint à une vente de Mme Ann Mary Langenstein à Jacob Langenstein, suivant acte devant George Gustave Kronenberger, notaire du 4 Mai 1909 par le No. 14, lequel dit lot mesure d'après le dit croquis trente cinq pieds, six pouces et cinq lignes de face à la rue Chestnut trente cinq pieds sept pouces et cinq lignes en arrière sur une profondeur sur la ligne le divisant du lot No. 15, sur le dit plan, de cent cinquante pieds et unep rofondeur sur la ligne du côté opposé le divisant de l'arrière des lots Nos. 1 2 3 4 et 5 de cent cinquante pieds.

5ème Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No. 21, borné par les rues Milan, Marengo, Live Oak (maintenant Constance), et Magazine, désigné sur un croquis dressé par W. W. Reynolds, député, voyer de ville le 22 Juin, 1905, joint à un acte de vente de Mme Ann Mary Langenstein, suivant acte passé devant Georges Gustave Kronenberger, notaire le 26 Juillet 1905, par le No. 7 et mesure suivant le dit croquis vingt neuf pieds de face à la rue Milan sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

CONDITIONS. — Comptant, l'achetera devant assumer les taxes de 1914 et aura droit aux loyers après que l'acte de vente confirmant l'adjudication aura été passée. L'acquéreur devant également payer les frais de l'acte de vente devant J. B. Grenage, notaire et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

N. J. CLESI,
Encanteur,
Bureau 821 rue Gravier.
G. G. KRONENBERGER, Avocat.
fév 17-22 Mars 1-8-15-22-24